

19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11) N° de publication :

2 922 733

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

21) N° d'enregistrement national :

07 58651

51) Int Cl⁸ : A 45 C 5/14 (2006.01)

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 29.10.07.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 01.05.09 Bulletin 09/18.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : GEOFROY ALAIN MARCEL MARIE — FR et GOBBILLE DIDIER DOMINIQUE YVES GHISLAIN — FR.

72) Inventeur(s) : GEOFROY ALAIN MARCEL MARIE et GOBBILLE DIDIER DOMINIQUE YVES GHISLAIN.

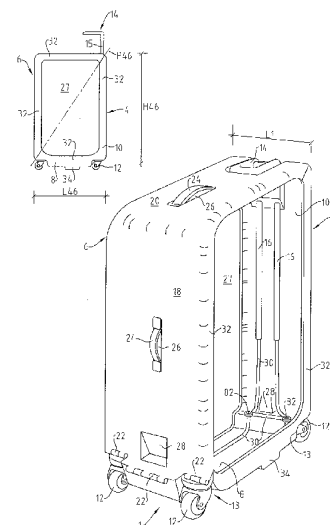
73) Titulaire(s) :

74) Mandataire(s) : CABINET JP COLAS.

54) CONTENANT A ROULETTES, NOTAMMENT VALISE.

57) Valise (2) à roulettes, qui comprend une structure (1) extérieure moulée en forme de cadre sensiblement rigide, ce cadre comprenant une base (8) et un premier côté (10) en élévation, le premier côté et la base s'étendant l'un à partir d'une extrémité de l'autre, les roulettes (12) étant montées sur la base et le contenant comprenant en outre une poignée de traction (14) montée coulissante sur le premier côté (10).

Une telle valise présente un confort d'utilisation et une légèreté accrus.



FR 2 922 733 - A1



Contenant à roulettes, notamment valise.

La présente invention concerne le domaine des contenants équipés de roulettes. Elle concerne particulièrement le domaine de la bagagerie, et
5 notamment les valises à roulettes.

Les contenants de voyage ont connu au cours du vingtième siècle des évolutions importantes, d'abord malle, puis valise ; la valise elle-même, d'abord uniquement portable par une poignée, puis à roulettes. Parmi les valises à roulettes, les valises ont été d'abord été horizontales, avec deux
10 puis quatre roues. On connaît maintenant des valises verticales de type chariot, c'est-à-dire qui peuvent être poussée sur quatre roulettes ou tractées avec leur plus grande largeur disposée transversalement à l'avancement.

Cependant, les valises de type chariot, rigides ou souples, sont très
15 lourdes comparées aux contenants sans roulettes de capacité similaire. Cela limite leur charge utile, ce qui est particulièrement pénalisant lors de déplacements en avion.

En outre, les valises à roulettes sont généralement complexes à réaliser, nécessitant l'assemblage de nombreuses pièces. De ce fait
20 notamment, leur entretien ou leur réparation nécessite souvent leur retour dans un atelier spécialisé.

Le but de l'invention est de proposer un contenant, notamment une valise à roulette, qui puisse allier robustesse, mobilité, et légèreté en même temps qu'un montage et un entretien facilités.

25 Selon l'invention, un tel contenant à roulettes, est caractérisé en ce qu'il comprend une structure extérieure en forme de cadre sensiblement rigide, ledit cadre comprenant une base et un premier côté en élévation relativement à la base, ledit premier côté et la base s'étendant l'un à partir d'une extrémité de l'autre, les roulettes étant montées sur la base et le
30 contenant comprenant en outre une poignée de traction montée coulissante sur le premier côté. Cette structure est avantageusement réalisée en moulage par injection d'un matériau thermoplastique. Elle peut comprendre un demi-cadre inférieur monobloc formant d'une part la base et d'autre part le premier côté, et un demi-cadre supérieur monobloc formant d'une part
35 un deuxième côté en élévation, opposé au premier côté et s'élevant depuis une extrémité libre de la base, et d'autre part un capot s'étendant entre des

extrémités respectives des premier et deuxième côtés, le capot étant disposé à l'opposé de la base relativement aux côtés.

Pour un montage facilité de deux demi-cadres entre eux, une extrémité libre d'un demi-cadre est avantageusement fixée à une extrémité libre de l'autre par au moins une charnière. Avantageusement, on peut
5 utiliser au moins deux charnières non coaxiales entre elles, de sorte que la rigidité de la liaison entre les demi-cadres en est améliorée.

Les demi-cadres peuvent être reliés entre eux par soudure de chacune de leurs extrémités libres avec une extrémité libre correspondante de l'autre demi-cadre. Ce mode de liaison peut être associé à une liaison
10 par charnière. Dans ce dernier cas, la liaison par charnières assure avantageusement une reprise des efforts alors que la liaison par soudure assure avantageusement une étanchéité entre les demi-cadres.

Dans un mode de réalisation préféré de l'invention, la structure a une
15 largeur, mesurée parallèlement au premier côté et à la base, inférieure à une longueur, mesurée parallèlement à la base et à la largeur, la longueur étant en outre inférieure à une hauteur du cadre, mesurée perpendiculairement à la base.

La poignée peut comprendre deux barreaux transversaux dont un
20 premier barreau est disposé sensiblement à l'aplomb du premier côté, et l'autre est déporté sensiblement parallèlement à la base en direction du deuxième côté, d'une distance au moins égale à 120mm ou, de préférence, au moins égale à 150mm.

La structure comprend avantageusement un bord relevé formant une
25 amorce périphérique pour un flanc du contenant. La structure peut ainsi former une ouverture dans chaque flanc dudit contenant, un bord périphérique de chaque ouverture étant formé par le relevé. Un panneau peut être prévu pour venir se fixer sur ladite structure et obturer ladite ouverture. Ce panneau peut comprendre des moyens de fixation amovible
30 sur la structure. Il peut aussi être en mousse de polypropylène et être fixé par thermo-soudage sur la structure ou être fixé par couture sur la structure.

Au lieu de deux panneaux indépendants le contenant peut
35 comprendre deux panneaux opposés reliés entre eux de sorte qu'ils forment une housse intérieure à la structure.

Le contenant peut en outre comprendre avantageusement au moins un cale-pied formé dans au moins un coté d'élévation, à proximité de la base, pour faciliter le basculement du contenant sur deux de ces roues.

D'autres particularités et avantages de l'invention ressortiront encore de la description ci-après, relative à des exemples non limitatifs.

Aux dessins annexés :

- la figure 1 est une vue en perspective d'une structure d'une valise selon l'invention, comprenant deux demi-cadres ;
- la figure 2 est une vue en élévation latérale de la structure de la figure 1, illustrant notamment un plan de séparation entre les demi-cadres ;
- la figure 3 est une vue en perspective d'une valise comprenant la structure des figures 1 et 2 ;
- la figure 4 illustre, en perspective, une poignée de traction selon l'invention, montée sur la structure de la figure 1 ;
- la figure 5 est une vue latérale de la position d'un bras dans un premier mode de préhension, longitudinal, pour la poignée de la figure 4 ;
- les figures 6 à 8 sont des vues de dessus de la poignée de la figure 5 ;
- la figure 6 illustre le mode de préhension de la figure 5 ;
- la figure 7 illustre un deuxième mode de préhension, latéral, pour la poignée de la figure 4 ;
- la figure 8 illustre la poignée seule ;
- la figure 9 illustre une housse amovible fixée par une fermeture à glissière, un curseur et partiellement une demi-chaîne correspondante ;
- la figure 10 est une coupe selon X-X de la figure 9 ;
- la figure 11 est une vue en perspective illustrant un mode de liaison pour les demi-cadres de la structure de la figure 1 ;
- la figure 12 est une vue en coupe d'une partie de la liaison de la figure 11 ; et,
- la figure 13 est une vue en perspective d'un boîtier de roulement adapté à être monté sur la structure de la figure 1.

La figure 1 illustre une structure 1 de valise 2 à roulettes selon l'invention. La structure 1 comprend deux demi-cadres 4,6. Comme particulièrement illustré à la figure 2, les deux demi-cadres sont séparés selon un plan diagonal P46. Dans l'exemple illustré, chaque demi-cadre est réalisé d'une seule pièce, c'est-à-dire monobloc, par un procédé d'injection

thermoplastique. Le matériau peut, à titre d'exemples, être un polypropylène, un polyamide, un polyester ou un polycarbonate.

Parmi les demi-cadres 4,6, un demi-cadre inférieur 4 comprend une base 8 et un premier côté dressé 10. Dans la position des figures 1 et 2, la valise étant posée sur un sol sensiblement horizontal, la base est sensiblement horizontale, et le premier côté se dresse sensiblement à la verticale. La base et le premier côté s'étendent sensiblement perpendiculairement l'un à l'autre, l'un à partir d'une première extrémité de l'autre. Chacun de la base et du premier côté comporte une deuxième extrémité, libre, opposée à la première. La base et le premier côté ont respectivement une forme généralement rectangulaire. Ils ont une largeur L1 sensiblement constante et identique pour les deux cadres.

Par convention, le premier côté 10 est considéré comme étant à l'arrière de la valise.

Plusieurs accessoires sont montés sur le demi-cadre inférieur 4. Ces accessoires comprennent quatre roulettes 12 et une poignée télescopique 14. Le demi-cadre inférieur 4 comprend des formes adaptées à recevoir les accessoires 12,14. En particulier, la base 8 comprend, aux quatre angles, des renforcements 13 permettant d'y loger les roulettes 12 sensiblement dans l'encombrement extérieur du demi-cadre inférieur. Dans l'exemple illustré, les quatre roulettes sont montées pivotantes, c'est-à-dire multidirectionnelles, et les logements permettent leur pivotement. La poignée télescopique 14 est montée sur deux tiges 15 coulissant verticalement dans des logements adaptés 16 du premier côté.

Les deux demi-cadres 4,6 forment ensemble un cadre fermé. L'autre demi-cadre, appelé cadre supérieur 6, comprend un deuxième côté dressé 18, et un capot 20. Dans la position de la valise aux figures 1 et 2, le deuxième côté se dresse sensiblement à la verticale, et le capot s'étend à l'horizontale. Le deuxième côté 18 et le capot 20 s'étendent sensiblement perpendiculairement l'un à l'autre, l'un à partir d'une première extrémité de l'autre. Chacun du capot et du deuxième côté comportent une deuxième extrémité, libre, opposée à la première. L'extrémité libre du deuxième côté 18 est fixée sur celle de la base 8, et l'extrémité libre du capot 20 sur celle du premier côté 10, par des moyens de fixation 22 dont un mode de réalisation sera décrit plus particulièrement en référence aux figures 11 et 12. Le deuxième côté et le capot ont respectivement une forme

généralement rectangulaire. Ils ont une largeur sensiblement constante et identique à la largeur L1 du demi-cadre inférieur 4.

Deux poignées de portage 24 sont montées l'une sur le capot, l'autre sur le deuxième côté. Chacune est prévue rétractable dans un renforcement 26 formé dans le deuxième côté et le capot, respectivement. Ces poignées 24 permettent le portage de la valise, notamment lorsqu'il n'est pas possible de la faire rouler.

Le cadre 4,6, ainsi formé de deux demi-cadres, a un profil général longitudinal rectangulaire, comme illustré à la figure 2. Le cadre a une longueur L46, mesurée dans la plan de la figure 2 parallèlement à la base 8, plus faible que sa hauteur H46, mesurée perpendiculairement à la base. La largeur L1 est inférieure à la longueur L46 du cadre 4,6. Ainsi, la valise peut être positionnée « verticalement » sur ses quatre roulettes, et la poignée télescopique 14 se trouve sur la « tranche » de la valise.

On va maintenant décrire plus particulièrement la poignée 14, en référence notamment aux figures 4 à 8.

La poignée 14 est une poignée prévue coulissante sur le premier côté de la structure 1. Un décaissé 51 (voir figure 4) est prévu dans la structure 1 pour y loger la poignée 14, lorsqu'elle est dans une position rétractée, illustrée à la figure 1.

La poignée 14 comprend deux barreaux transversaux 52,54 portés par deux branches 56 en forme de « L », chacune montée sur une tige 15 respective. Les branches s'étendent sensiblement parallèlement l'une à l'autre. La petite barre de chaque « L » s'étend verticalement dans le prolongement de la tige 15 correspondant. La grande barre de chaque « L » s'étend depuis une extrémité supérieure de la petite barre du « L », sensiblement à l'horizontale, vers l'avant. Un premier 52 des barreaux s'étend entre les petites barres des branches 56, à proximité de leurs extrémités supérieures. Le deuxième barreau 54 s'étend entre des extrémités avant des branches 56.

De préférence, un déport horizontal L14 d'un barreau relativement à l'autre est au moins égal à 120mm. Une distance L14 supérieure ou égale à 150mm sera néanmoins privilégiée. En outre, les branches 56 sont avantageusement séparées entre elles par une distance L56 supérieure ou égale à 100 mm. Une distance L56 égale ou supérieure à 120 mm permet notamment un plus grand confort.

Dans cette configuration, comme particulièrement illustré aux figures 5 et 6, le premier barreau 52 peut constituer un appui pour le bras lorsque la main se saisit du deuxième barreau 54 depuis l'arrière. Cela permet un meilleur guidage et un confort notable pour l'utilisateur qui veut pousser la valise d'arrière en avant.

Les roulettes de l'exemple illustré étant effectivement multidirectionnelles, la forme des branches 56 permet de saisir les branches pour permettre un déplacement latéral de la valise 2, comme particulièrement illustré à la figure 7, ou un basculement transversal, c'est-à-dire sur le flanc, perpendiculairement au plan de la figure 2, en position sur deux roues.

La poignée télecopique 14 est prévue pour se bloquer automatiquement en position rétractée (voir figure 1) ou en position déployée (voir figure 4). Un bouton poussoir 58 est logé dans le premier barreau. Ce bouton 58 commande la libération du mécanisme de blocage de la poignée 14. il peut être prévu une ou plusieurs positions déployées intermédiaires, afin d'adapter le déploiement de la poignée à la taille de l'utilisateur de la valise.

Deux ouvertures 27 sont formées de part et d'autre du cadre, chacune dans un flanc de la structure 1, sensiblement dans un plan parallèle au plan longitudinal de la figure 2.

Dans l'exemple illustré, les demi-cadres ont une section en forme de U, concave vers l'intérieur de la structure 1. Les deux branches du U forment chacune un bord relevé 32. Ce relevé 32 constitue une amorce pour le flanc de la structure. Sur un même flanc, les relevés correspondants forment un bord périphérique continu pour l'ouverture 27 respective. Les relevés 32 assurent en outre une fonction de rigidification pour la structure.

Comme particulièrement illustré à la figure 3, un panneau 38 est prévu pour obturer chacune des ouvertures 27, afin de contenir dans la valise ce qui est à y transporter. Dans le mode de réalisation illustré, le panneau 38 est en une matière souple et légère, par exemple un tissu. Avantagusement, de tels panneaux, souples, autorisent de légères déformations de la structure, tout en permettant à cette structure d'absorber des chocs.

Comme particulièrement illustré à la figure 9, les panneaux 38 peuvent avantagusement constituer deux flancs 38 d'une housse 36 les deux flancs 38 de la housse étant reliés entre eux, à leur périphérie, par

une ceinture 39 dont une dimension transversale sensiblement constante est sensiblement égale à la largeur L1 du cadre 4,6.

La housse 36 est prévue pour être montée dans la structure 1, de sorte qu'elle est protégée par le cadre, extérieur, notamment des chocs et agressions qu'elle peut subir lors de son utilisation. En particulier, le cadre et les relevés permettent de protéger la ceinture 39. Les relevés eux-mêmes permettent de protéger les fermetures à glissière en les déportant vers le centre du flanc correspondant.

Dans l'exemple illustré à la figure 9, la housse 36 est prévue montée de façon amovible dans la structure à l'aide des fermetures à glissière 40, du type fermeture Eclair™. Une telle fermeture 40 est prévue pour la fixation de chaque panneau 38, dans une ouverture 27 respective. Chaque fermeture 40 comprend deux demi-chaînes 40A,40B, et un curseur 42 prévu pour mettre en prise ou libérer les demi-chaînes entre elles. Une première demi-chaîne 40A est montée cousue sur la périphérie de chacun des panneaux 38 de la housse. Une deuxième demi-chaîne 40B est montée cousue sur le bord périphérique 32 de chaque ouverture 27.

La figure 10 est une coupe illustrant le mode de fixation de la deuxième demi-chaîne 40B sur le bord périphérique 32. Un cache périphérique 41, uniquement représenté à la figure 10, est fixé sur le bord périphérique 32 grâce à une couture périphérique 43, en même temps que la demi-chaîne 40B. Ce cache périphérique 41 a une fonction esthétique, en ce qu'il permet de cacher la fermeture 40 et la couture 43. Il permet aussi de protéger la fermeture 40.

La housse 36 peut, grâce aux fermetures à glissière 40, être solidarisée ou désolidarisée à volonté d'avec la structure 1. Cela permet de changer de housse lorsqu'elle est usée. Cela permet aussi d'adapter une housse dont on choisit l'esthétique en fonction de l'envie, c'est-à-dire la couleur, les motifs ou la texture. De la même façon, si l'on n'utilise pas de housse mais uniquement des panneaux indépendants, les panneaux peuvent être montés amovibles.

L'utilisation de panneaux indépendants, amovibles ou non, est particulièrement avantageuse en ce qu'elle constitue un gain de poids notable relativement à l'utilisation d'une housse complète. L'utilisation de panneaux souples et légers, par exemple en tissu, constitue en soi un autre gain de poids relativement à l'utilisation d'une valise entièrement rigide.

Sur le panneau 38 visible aux figures 3 et 9, une fermeture d'accès 44, à glissière, permet d'ouvrir ce panneau pour accéder à l'intérieur de la valise 2 et y déposer ou en retirer quelque chose. Cette fermeture 44 est mise en œuvre par deux curseurs 46. Lorsque la valise est fermée, ces
5 curseurs 46 sont prévus pour venir en prise avec une serrure 48 disposée sur un relevé 32 de la structure 1.

Une poche latérale est réalisée dans le panneau 38. Une autre fermeture à glissière 50, qui s'étend longitudinalement sur le panneau, permet d'accéder à la poche, sans avoir besoin d'ouvrir le panneau.

10 Seul un des panneaux, ou les deux, peut être équipé d'une fermeture d'accès 44 et/ou d'une poche latérale.

On va maintenant décrire des moyens de fixation 22 du demi-cadre inférieur 4 avec le demi-cadre supérieur 6, en référence aux figures 11 et 12. Ces figures représentent les moyens de fixation 22 de l'extrémité libre
15 de la base 8 avec l'extrémité libre du deuxième côté 18.

Les moyens de fixation 22 comprennent trois charnières 61-63. Une première charnière 61 s'étend selon un premier axe transversal X61. Les deuxième et troisième charnières 62,63 sont coaxiales selon un deuxième axe transversal X623, déporté vers l'arrière relativement au premier axe
20 X61. Ainsi, lorsque des tringles 64 respectives sont montées dans les charnières 61-63, les demi-cadres 4,6 sont immobilisés l'un par rapport à l'autre. Un tel montage est particulièrement rapide et aisé.

Les moyens de fixation 22 comprennent en outre des moyens d'emboîtement de l'une des extrémités dans l'autre, comme
25 particulièrement illustré à la figure 12. Ces moyens d'emboîtement par gorge 71 et languette 72, permettent d'assurer une continuité entre les extrémités de la base et du deuxième côté, évitant ainsi qu'un jour ne se crée entre celles-ci. Ceci est particulièrement utile lorsque l'on utilise des panneaux indépendants au lieu d'une housse 36, le contenu de la valise étant alors en contact direct avec l'intérieur du cadre 4,6.
30

Comme particulièrement illustré à la figure 1, une cavité 28 formant cale-pied est prévue dans chacun des premier et deuxième côtés 10,18 du cadre, à proximité de la base. Chaque cavité 28 est prévue pour pouvoir y loger l'extrémité d'un pied de l'utilisateur de la valise. Ainsi, il est possible,
35 en bloquant la valise par le bas avec le pied et en la tirant par le haut à l'aide d'une poignée 14,24, de la faire basculer longitudinalement, donc dans le plan de la figure 2, c'est à dire sur la tranche. Cela peut permettre,

par exemple, de franchir un trottoir, ou encore de tracter la valise sur deux roulettes disposées selon la largeur, si on le souhaite.

Dans l'exemple illustré, des nervures 30 sont en outre formées lors de l'injection des demi-cadres, afin d'améliorer la rigidité offerte pas les relevés 32.

De part et d'autre de la base 8 relativement au plan de la figure 2, sensiblement au milieu du plus grand côté de ladite base, une poignée moulée 34 est réalisée lors de l'injection du demi-cadre inférieur 4. Ces poignées moulées 34 peuvent être particulièrement avantageuses, notamment pour manipuler la valise lorsqu'elle est, par exemple, dans le coffre d'une voiture.

Dans l'exemple illustré à la figure 13, chaque roulette 12 fait partie d'un boîtier de roulement 80. Ce boîtier comprend une coque 81 formée pour épouser un renforcement 13 respectif. Chaque roulette 12 est articulée sur une coque respective. Une telle coque permet une liaison particulièrement rigide entre chaque roulette et le cadre, de sorte que cette liaison n'est pas susceptible de se déformer lors d'une utilisation normale de la valise 2.

Chaque boîtier forme un ensemble qui peut être fixé sur la base par vissage dans une réservation 82 correspondant (voir figure 1). Il est ainsi aisé de remplacer une roulette par simple dévissage de son boîtier et vissage d'un nouveau boîtier.

En outre, chaque coque disposée à l'avant, tel que particulièrement illustré à la figure 13, enveloppe et protège au moins partiellement les charnières 61,62,63 et constitue une butée pour les tringles 64, de sorte que, une fois la coque en place, les tringles correspondantes ne peuvent échapper de leur charnière respective.

Bien sûr, l'invention n'est pas limitée aux exemples qui viennent d'être décrits et de nombreux aménagements peuvent être apportés à ces exemples sans sortir du cadre de l'invention.

Ainsi, une valise selon l'invention peut ne comprendre que le demi cadre inférieur, une housse étant montée sur ce cadre. Une valise ainsi constituée bénéficie de tous les accessoires portés par le demi cadre inférieur.

La valise peut comprendre une housse extérieure qui habille la structure. Cette housse extérieure peut servir de contenant ou être

complétée d'une housse intérieure, servant à contenir ce qui est transporté dans la valise.

La housse ou le panneau peut avantageusement être réalisé en une mousse de polypropylène, par exemple en un textile dit « foamé », par exemple un polypropylène chargé de type EVA™. Ainsi, il ou elle peut être
5 fixé de façon inamovible par thermo-soudage sur la structure. D'une même façon, une demi-chaîne peut être soudée sur le bord périphérique.

REVENDICATIONS

1. Contenant (2) à roulettes, caractérisé en ce qu'il comprend une structure (1) extérieure en forme de cadre sensiblement rigide, ledit cadre
5 comprenant une base (8) et un premier côté (10) en élévation relativement à la base, ledit premier côté et la base s'étendant l'un à partir d'une extrémité de l'autre, les roulettes (12) étant montées sur ladite base et ledit
10 contenant comprenant en outre une poignée de traction (14) montée coulissante sur ledit premier côté (10).
2. Contenant selon la revendication 1, caractérisé en ce que la structure est réalisée en moulage par injection d'un matériau thermoplastique.
- 15 3. Contenant selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que la structure comprend un demi-cadre inférieur (4) monobloc formant d'une part la base (8) et d'autre part le premier côté (10), et un demi-cadre supérieur (6) monobloc formant d'une part un deuxième côté (18) en élévation, opposé au premier côté et s'élevant depuis une extrémité libre de
20 la base, et d'autre part un capot (20) s'étendant entre des extrémités respectives des premier et deuxième côtés, ledit capot étant disposé à l'opposé de ladite base relativement auxdits côtés.
4. Contenant selon la revendication 3, caractérisé en ce qu'une
25 extrémité libre d'un demi-cadre est fixée à une extrémité libre de l'autre par au moins une charnière (61-63).
5. Contenant selon la revendication 4, caractérisé en ce qu'une
30 extrémité libre d'un demi-cadre est fixée à une extrémité libre de l'autre par au moins deux charnières (61-63) non coaxiales entre elles.
6. Contenant selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que les demi-cadres sont reliés entre eux par soudure de
35 chacune de leurs extrémités libres avec une extrémité libre correspondante de l'autre demi-cadre.

7. Contenant selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que la structure a une largeur (L1), mesurée parallèlement au premier côté (10) et à la base (8), inférieure à une longueur (L46), mesurée parallèlement à ladite base, ladite longueur (L46) étant en outre inférieure à une hauteur (H46) du cadre, mesurée perpendiculairement à ladite base.

8. Contenant selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que la poignée comprend deux barreaux transversaux (52,54) dont un premier barreau (52) est disposé sensiblement à l'aplomb du premier côté (10), et l'autre est déporté sensiblement parallèlement à la base (8) en direction du deuxième côté (18), d'une distance (L14) au moins égale à 120mm.

9. Contenant selon la revendication précédente, caractérisé en ce que la distance (L14) de déport est au moins égale à 150mm.

10. Contenant selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que la structure comprend un bord relevé (32) formant une amorce périphérique pour un flanc du contenant.

11. Contenant selon la revendication 10, caractérisé en ce que la structure forme une ouverture (27) dans chaque flanc dudit contenant, un bord périphérique de chaque ouverture étant formé par le relevé (32).

12. Contenant selon la revendication 11, caractérisé en ce qu'il comprend un panneau (38) prévu pour venir se fixer sur ladite structure et obturer ladite ouverture.

13. Contenant selon la revendication 12, caractérisé en ce que ledit panneau comprend une fixation (40) pour la fixation amovible dudit panneau sur la structure.

14. Contenant selon la revendication 12 ou 13, caractérisé en ce que le panneau est en mousse de polypropylène et qu'il est fixé par thermo-soudage sur la structure.

15. Contenant selon la revendication 12 ou 13, caractérisé en ce que le panneau est fixé par couture sur la structure.

5 16. Contenant selon l'une des revendications 12 à 15, caractérisé en ce qu'il comprend deux panneaux (38) opposés reliés entre eux de sorte qu'ils forment une housse (36) intérieure à la structure.

10 17. Contenant selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que en ce qu'elle comprend au moins un cale-pied (28) formé dans au moins un côté d'élévation (10,18), à proximité de la base.

2/4

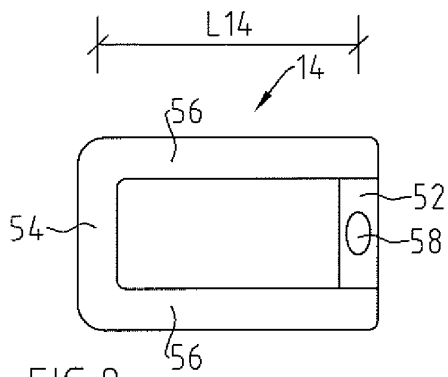


FIG. 8

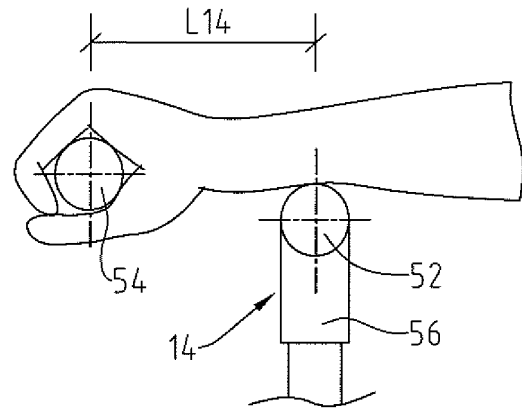


FIG. 5

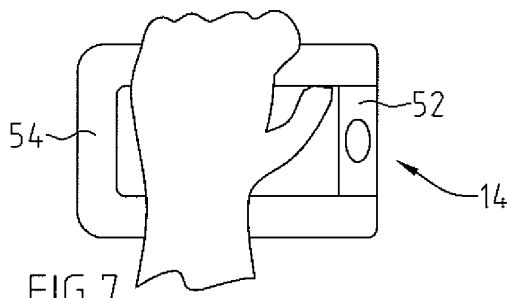


FIG. 7

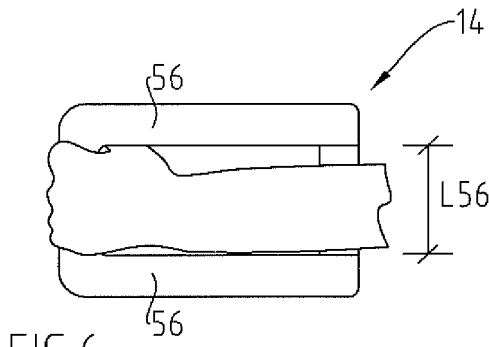


FIG. 6

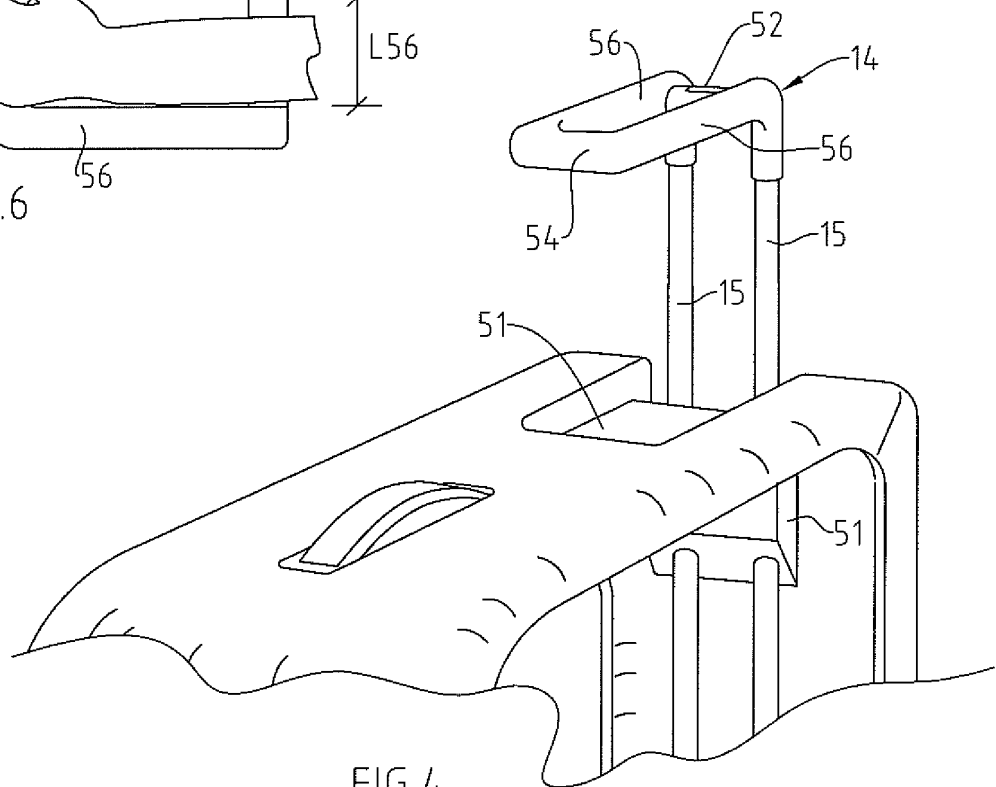
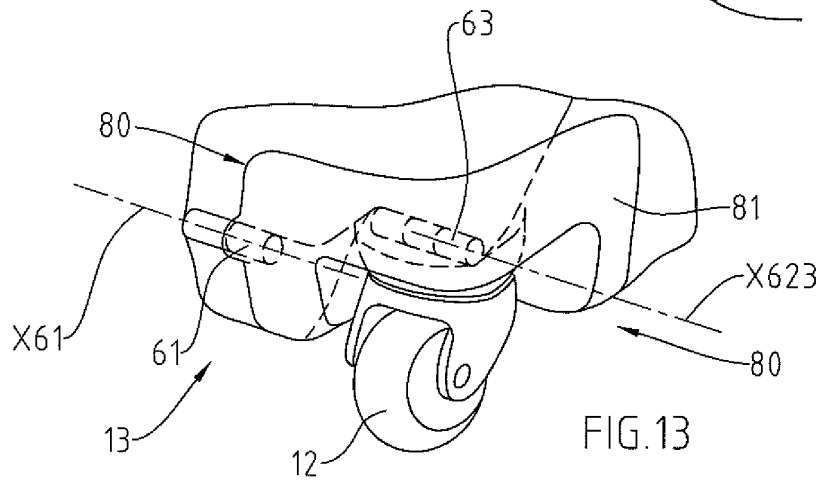
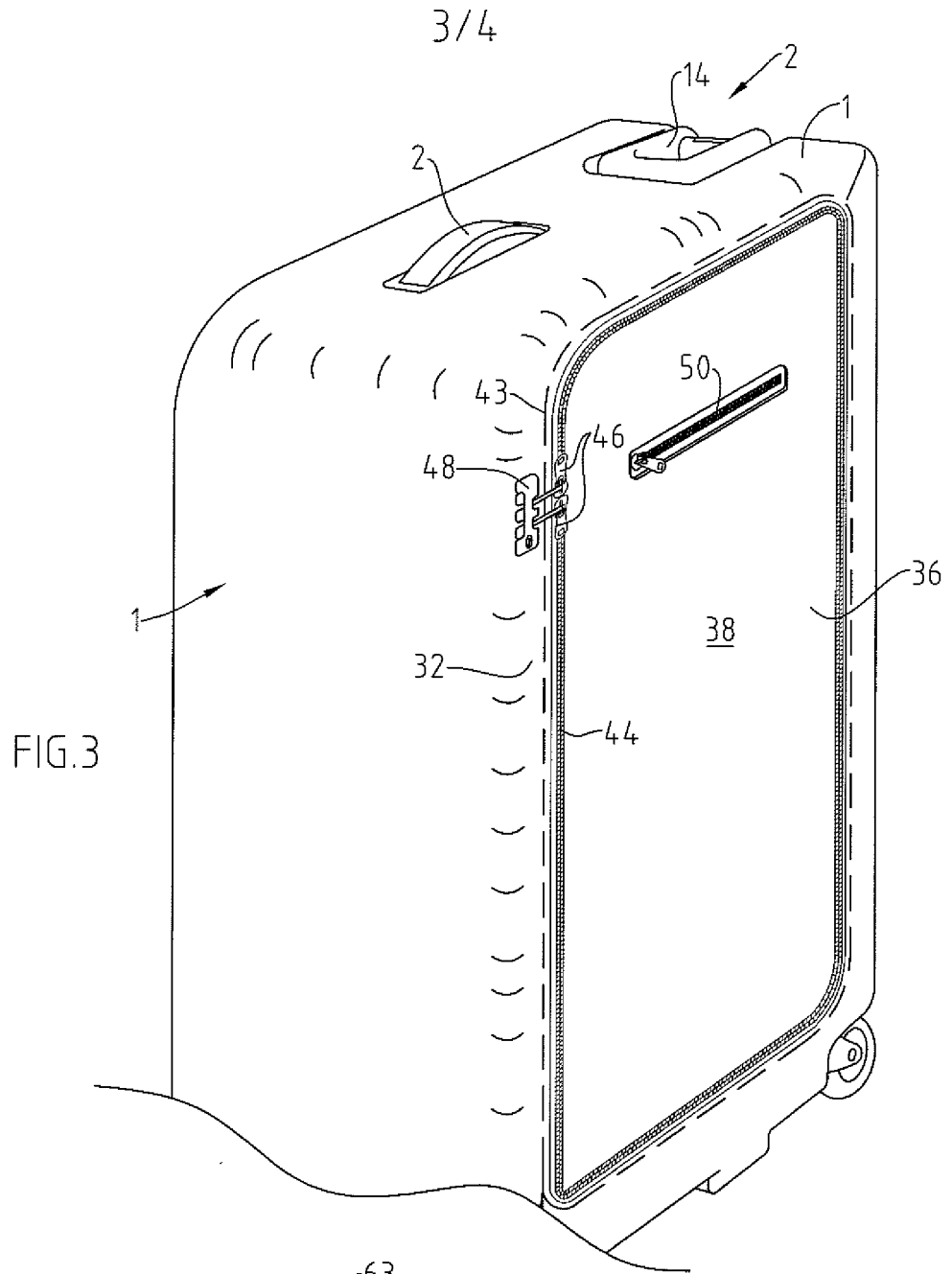


FIG. 4



4/4

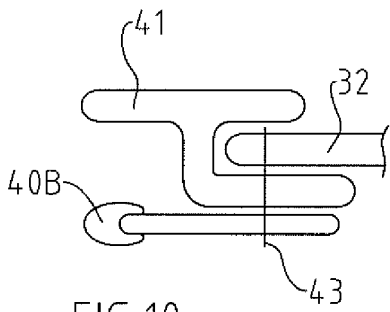


FIG. 10

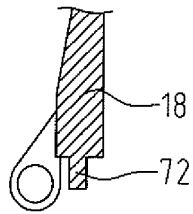


FIG. 12

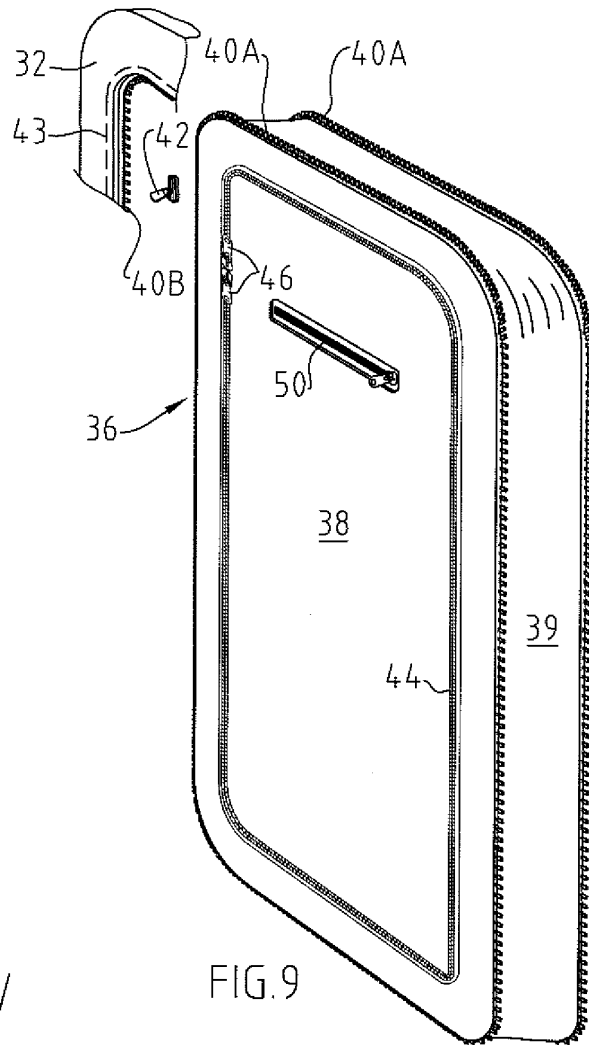
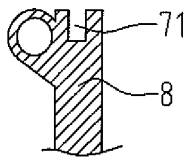


FIG. 9

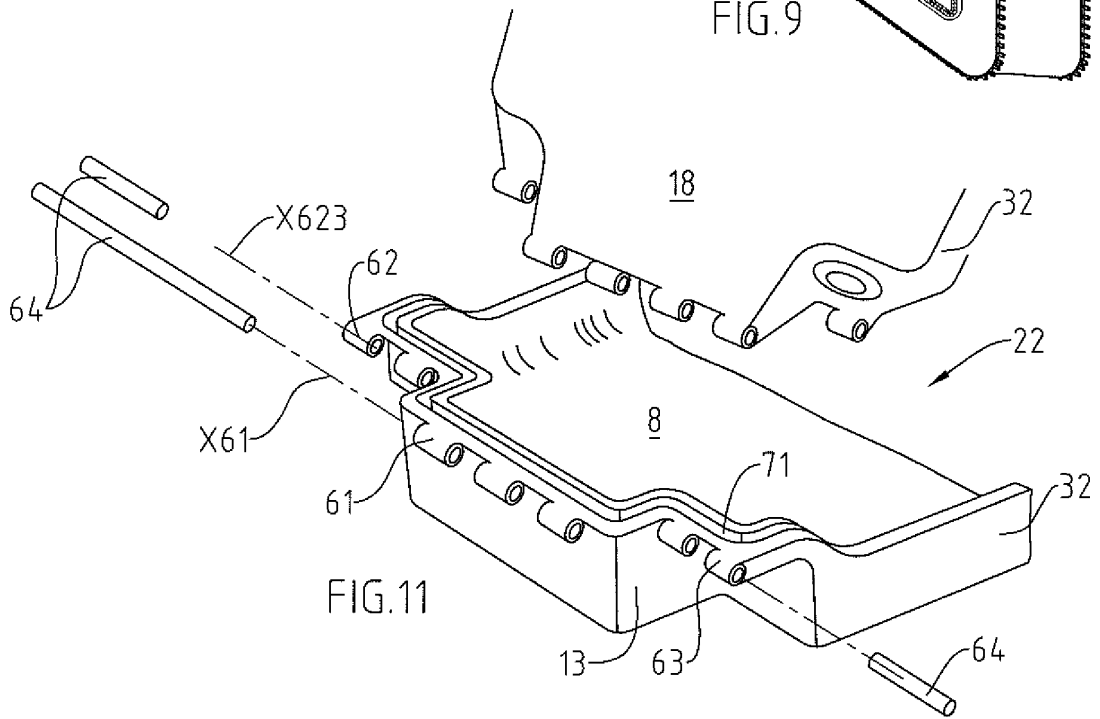


FIG. 11



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement national

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche

FA 701664
FR 0758651

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI	
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes			
X	FR 2 781 346 A (PARAGON LUGGAGE INC [US]) 28 janvier 2000 (2000-01-28)	1,2,7-16	A45C5/14	
A	* page 5, ligne 16 - page 6, ligne 2 * * page 7, ligne 4 - page 8, ligne 23; revendications; figures * -----	3-6,17		
X	US 2005/056511 A1 (HSIEH DICK-MING [TW]) 17 mars 2005 (2005-03-17)	1,2,7-16		
A	* alinéas [0002], [0005] - [0010]; revendications; figures * -----	3-6,17		
X	US 2006/145438 A1 (PLUMMER NADINE L [US]) 6 juillet 2006 (2006-07-06)	1,2,7-16		
A	* le document en entier * -----	3-6,17		
				DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
				A45C
		Date d'achèvement de la recherche		Examineur
		20 mai 2008	Acerbis, Giorgio	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant		
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire				

1
EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0758651 FA 701664**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 20-05-2008

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2781346	A	28-01-2000	CA 2273135 A1	27-01-2000
			DE 19934959 A1	17-02-2000
			GB 2339679 A	09-02-2000
			JP 2000041720 A	15-02-2000
			US 6220412 B1	24-04-2001

US 2005056511	A1	17-03-2005	AUCUN	

US 2006145438	A1	06-07-2006	AUCUN	
